

Mise en place des CSE de constitution ! La grande Mascarade !

Les résultats des élections professionnelles AMF sont favorables à la **C.G.T.**, qui progresse sur tous les sites de la société AMF. **Nous sommes majoritaires aux 1^{ER} et 2^{ème} collège sur les sites de Dunkerque, Desvres, Montataire, Basse Indre et Mardyck, et 1^{ere} organisation syndicale de la société AMF !**



Refusant de prendre compte le vote majoritaire des salariés, qui ont choisi la **C.G.T.** pour les représenter, *les organisations syndicales minoritaires FO et CFDT font de nouveau alliance autour de la CGC, pour écarter la C.G.T. des CSE d'établissement chaque fois que c'est possible, ainsi que des CSSCT et des instances centrales, rendant au passage service à la direction*, qui ne rencontrera plus beaucoup d'oppositions dans ces

projets de flexibilité et de productivité sur le dos des salariés ! Un déni de démocratie, qui nourrit chaque fois un peu plus le doute dans la tête des salariés, qui sont de plus en plus nombreux à se poser la question : « A quoi sert de voter ? ! »

Comme vous avez pu le constater, la manœuvre est toujours bien menée ! Les élections à peine terminées, la direction annonce le recours à l'APLD sur tous les sites d'AMF ! Rappelons que ce recours est possible « grâce aux OS complaisantes » qui n'ont pas hésité une minute à offrir à l'UIMM la possibilité de mettre en œuvre l'APLD à tout va, en signant l'accord « ARME » (Activité Réduite pour le

Maintien dans l'Emploi), le 30 juillet 2020 ! Cet accord était censé protéger de la crise COVID !



Aujourd'hui il permet à la direction de vous faire travailler à la carte, invoquant l'APLD pour tout et n'importe quoi ! Précédemment, de nombreux sites ont subi l'APLD par solidarité avec ceux qui rencontraient des difficultés liées aux baisses de productions par manque de fiabilité du Primary !



Les prochaines grandes manœuvres approchent, avec l'application de la nouvelle Convention Collective Nationale au 1^{er} janvier 2024, signée par qui ??? La direction et ses partenaires vont limiter les moyens de la **C.G.T.**, afin de **mieux VOUS ENFUMER !!!**

Quoiqu'il arrive, nous resteront à vos côtés, et continueront le combat, pour de meilleures conditions de travail, une meilleure politique sociale, de meilleurs salaires, et le respect de vos droits !

Lors du CSE de constitution sur le site de Dunkerque, le 1 juin après-midi, la **C.G.T.** a fini par quitter la séance, écoeurée !

Malgré un score de 42% aux élections professionnelles, les élus **C.G.T. Dunkerquois ne seront plus présents en CSEc central** ! FO (16%) et CFDT (11%) se sont organisées avec la CGC pour s'attribuer « tous » les sièges ! Ils se sont également appropriés 26 sièges sur 32 dans les CSSCT, ne laissant que 6 sièges à la **C.G.T.** !

Nous avons interpellé les élus de ces OS sur la légitimité de ce hold-up ! Pour eux, c'est la démocratie du CSE ! Les salariés n'ont pas donné la majorité à la **C.G.T.**, mais à l'alliance des partenaires de la direction ! Quand ont-ils informé les salariés qu'en votant pour l'une de ces trois Organisations ils votaient pour une alliance ?

Pour la **C.G.T.**, c'est clairement un déni de démocratie, une tromperie organisée et un mépris des salariés !

Ci-dessous, les résultats de l'alliance !!!!

Constitution du CSE de l'établissement de Dunkerque.

Secrétaire CSE : CFE-CGC

Secrétaire Adjoint : CFE- CGC

Trésorier : CFDT

Trésorier adjoint : FO

Pour les sièges en CSSCT :

CSSCT1 Cokerie : **1 siège C.G.T./4**, les autres 1 CFE-CGC, 1 CFDT, 1 FO (**Pour rappel la C.G.T. représente 47%**).

CSSCT2 Fonte : **1 siège C.G.T./6** -- 2 CFE-CGC, 1 CFDT, 2 FO (**Pour rappel la C.G.T. représente 40%**).

CSSCT3 Aciérie : **1 siège C.G.T./6** -- 2 CFE-CGC, 2 CFDT, 1 FO (**Pour rappel la C.G.T. représente 40%**).

CSSCT4 TCC : **1 siège C.G.T./5** -- 1 CFE-CGC, 1 CFDT, 2 FO (**Pour rappel la C.G.T. représente 40%**).

CSSCT5 DTL : **1 siège C.G.T./6** -- 2 CFE-CGC, 2 CFDT, 1 FO (**Pour rappel la C.G.T. représente 47%**).

CSSCT6 Département Fonctionnels et sureté : **1 siège C.G.T./5** -- 2 CFE-CGC, 1 CFDT, 1 FO (**Pour rappel la C.G.T. représente 40%**).

La **C.G.T.** est largement majoritaire sur les 5 premières CSSCT, mais n'obtient qu'un siège par CSSCT !

Sièges du CSE central : pas de sièges pour les élus de Dunkerque !

La **C.G.T. obtient 80%** des suffrages au 1^{er} collège, mais les sièges titulaire et suppléant du 1^{er} collège sont attribués à FO qui ne représente que 14% !

Au 2^{ème} collège, la **C.G.T. obtient 50% des suffrages**, mais les 2 sièges titulaires sont attribués à la CFDT et CFE-CGC et du vote des salariés. Ces trois OS estiment que leurs choix de s'attribuer tous les sièges en CSE central et la majorité des sièges en CSSCT est démocratique !

**La délégation C.G.T. a refusé de participer plus longtemps à cette mascarade !
Nous avons claqué la porte du CSE, écoeuré !!!!**